

MAIRIE DE
SAINTE-EUPHÉMIE



ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° 2020 - 28

LE MAIRE DE SAINTE EUPHEMIE,

VU l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le procès-verbal de l'installation du Conseil Municipal, de l'élection du Maire et des Adjointes en date du 26 mai 2020,

ARRÊTE

ARTICLE 1

Délégation de fonctions et de signatures à Madame Muriel MUNCK pour les affaires des domaines suivants : Affaires scolaires – Périscolaire – Centre de Loisirs.

Sainte Euphémie, le 08 juin 2020

Didier ALBAN
Maire

